ALLIANCE EUROPEENNE POUR LA PAIX LA PROSPERITE LE PARTAGE - (AE3P)



Anciennement Alliance Européenne Républicaine Démocratique

"Gouverner,

c'est montrer l'exemple''

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION LEGISLATIVE DE L'HERAULT

Cantons de Montpellier-2, Montpellier-7, Montpellier-9, Montpellier-10.

Francis MEYNIER

Suppléante : Marie-Thérèse VILMIN

LETTRE A LA JEUNESSE FRANÇAISE

Tout d'abord, amical bonjour aux électeurs de la 2ème circonscription de l'Hérault.

La 2^{ème} circonscription de l'Hérault, c'est la « circonscription papillon » (petalouda en grec) comme je l'appelle. Un joli nom pour un charcutage électoral artistique. C'est le fruit de notre classe politique qui n'en finit pas de se décomposer. Je m'interroge ? Pour en arriver à un découpage aussi torturé, certains de nos élus sont-ils sains d'esprit ? En plus du casier judiciaire, faudra-t-il un jour exiger un certificat médical ?

Les anciens de la circonscription se souviennent peut-être de moi puisque j'avais brigué leurs suffrages lors des élections législatives organisées le 25 mai et le 1^{er} juin 1997 après la dissolution de l'Assemblée nationale. Je vous avais encore sollicités lors du renouvellement général de l'Assemblée nationale les 9 et 16 juin 2002.

Le Mouvement que j'avais fondé le 22 septembre 1996 avait pour devise : « Gouverner, c'est montrer l'exemple » et ma première profession de foi (à caractère protestataire) pour les élections législatives de 1997 suggérait en guise de clin d'œil de compléter la devise de la République « liberté, égalité, fraternité » par « honnêteté, loyauté, probité, moralité ». A l'évidence, la génération politique des Pieds nickelés qui s'est succédée à l'Elysée (Croquignol-Chirac, Filochard-Sarkozy, Ribouledingue-Hollande) ne se sera pas vraiment sentie concernée.

On voit maintenant le résultat.

A la jeunesse, je voudrais juste délivrer ce simple message.

Sachez, que lorsque j'ai commencé à voter en 1968, j'avais 21 ans, l'âge de la majorité à l'époque. Déjà les politiques promettaient l'interdiction du cumul des mandats lors de leurs grandes kermesses électorales de la plus belle promesse. Je viens d'avoir 70 ans, j'aurais donc attendu 50 ans pour que cette promesse soit enfin tenue!

C'est pourquoi, il y a 20 ans, quand je me suis présenté devant vous, si la condition d'avoir un personnel politique intègre me paraissait essentielle, elle ne m'apparaissait pas suffisante si les mandats pouvaient se renouveler à vie. Certains élus se transmettaient les mandats de père en fils ou en fille comme un héritage. Seule la mort finissait par nous libérer de certains élus se croyant indispensables... et peut-être même immortels.

C'est la raison pour laquelle j'avais fait mien le slogan « Sans alternance point de démocratie » et que j'ai mis à mon programme dès 1997 la réforme de la limitation des mandats dans le temps.

En même temps que la loi de moralisation de la vie publique voulue par le nouveau président de la République, notre loi limitant le renouvellement des mandats dans le temps participerait à freiner la corruption liée à la durée et aux mauvaises habitudes. Notre loi est donc tout aussi urgente. Le gouvernement ne prévoit cette limitation que pour les députés et autorise 3 renouvellements alors que ce sont tous les mandats politiques électifs qui doivent être concernés avec pour principe un seul renouvellement. Allez-vous, vous aussi attendre encore 30 ans pour que cette réforme essentielle soit votée ? Vous verrez que le politique quel qu'il soit est toujours prompt à imposer des réformes et à demander des sacrifices aux autres. Par contre, dès qu'il s'agit d'encadrer un tant soit peu son pouvoir, il est aux abonnés absents.

Alors jeunes gens et jeunes filles, si vous ne voulez pas attendre la moitié de votre vie les réformes essentielles au bon fonctionnement de notre vie démocratique, « *Engagez-vous* » à nos cotés !

Après le vote protestataire de 1997, en 2002, à l'initiative du Parti blanc, 14 associations et partis politiques se sont regroupés sous la bannière de « Concordat citoyen » pour défendre la limitation des mandats, la reconnaissance du vote blanc et le référendum d'initiative populaire. Avec 71 candidats, nous n'avons pas pu passer la barre des 75 candidats pour bénéficier d'un accès aux émissions de radio et de télévision de la campagne officielle. Toutefois, avec plus de 50 candidats, nous avons atteint le droit de toucher de 2002 à 2007 la première fraction de l'aide publique aux partis politiques.

De retour au pouvoir, la droite s'est alors empressée de durcir la loi pour punir ce crime de lèse-majesté que d'avoir enlevé quelques dizaines de milliers d'euros aux « grands partis » qui se partagent pourtant plus de 70 millions d'aides publiques. L'année suivante, la loi n° 2003-327 du 11 avril 2003 est venue introduire un seuil de 1% des suffrages exprimés dans 50 circonscriptions pour enlever aux petites formations comme la nôtre toute possibilité d'atteindre le financement public. La gauche revint ensuite au pouvoir mais elle se garda bien d'abroger cette loi scélérate.

Nous avons donc décidé d'abandonner la démarche engagée de 1997 à 2002 qui cherchait à démontrer que l'on pouvait faire des campagnes électorales low-cost. Nous ferons durant les 5 années à venir des campagnes électorales entièrement dématérialisées à zéro euros, zéros centimes.

Bien sûr, pour l'instant cela fait au final zéro voix. Etant à la retraite, si Dieu, Allah, Jéhovah et les autres me prêtent vie, vous me retrouverez durant les 2 prochaines législatures de 2022 et de 2027 et pour toutes les élections partielles qui ne manqueront pas d'intervenir ainsi qu'aux élections européennes de 2019, aux élections municipales de 2020 et aux élections départementales et régionales de 2021.

Nous ne faisons donc pas campagne. Nous n'avons fait imprimer aucune circulaire, ni aucun bulletin de vote. C'est l'équivalent de 15 arbres environ qui seront ainsi sauvés de l'abattage.

ATTENTION : Vous ne trouverez pas de bulletins de vote à nos noms dans les bureaux de vote.

Vous devrez impérativement télécharger les bulletins de vote à nos noms sur notre site Internet

http://ae3p.pagesperso-orange.fr

ou nous les demander par courriel à : meynier.francis@bbox.fr

ou les rédiger vous-même manuscrits sur une <u>feuille blanche</u> au format réglementaire : 105 x 148 millimètres (en mode paysage) en portant mon prénom et mon nom Francis MEYNIER et en dessous, en caractères plus petits, la mention « remplaçante » ou « suppléante » suivi de son prénom et de son nom toujours en caractères plus petits : Marie-Thérèse VILMIN.

NB: le format 105 x 148 millimètres correspond à une feuille de votre imprimante coupée en quatre.

Pour mon retour en politique, nous ne sommes que deux et nous vous invitons à nous rejoindre. Si ce n'est pas pour ce renouvellement, ce sera pour prendre des places aux élus professionnels dans tous les organes délibérants du mille-feuille institutionnel. La France compte plus de cinq cent mille mandats électifs! Il y aura de la place pour tous les démocrates.

Quand les partis politiques traditionnels auront fini de se décomposer, nous constituerons le dernier rempart démocratique contre les extrémistes de tous bords.

Ensemble, nous serons les Gardiens de la démocratie

NOTA:

- 1. Vous pouvez nous joindre par courriel : meynier.francis@bbox.fr
- 2. Pensez à prendre connaissance de la profession de foi de Jean-Claude BOUSSOUF, notre camarade et ami, candidat dans la 6^e circonscription du Gard